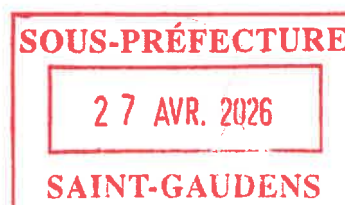


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents excusés  
représentés :  
Absents excusés non  
représentés : 1  
Votant : 13



*Date de la convocation le 13 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silviane NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et non représenté : Céline PEREIRA, *(ayant donné procuration à Mme le Maire Monique FABE, ne prend pas part au vote)*

### **Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte financier unique, *Monsieur Christophe DUPIN, Adjoint au maire est désigné Président*, délibérant sur le compte de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur,

Considérant que *Madame le Maire, Monique FABÉ, s'est retirée, a quitté la salle du conseil et de ce fait ne participe pas au vote,*

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 *(note ci annexée)*

**Vu** le Compte Financier Unique 2025

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Estancarbon, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

COMMUNE D'ESTANCARBON - BUDGET COMMUNE - CFU - 2025

<b>I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	303 924,93	569 934,07	873 859,00
	Recettes réalisées (1)	B	308 548,95	640 364,05	948 913,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	473 135,00	1 218 349,10	1 691 484,10
	Dépenses réalisées (1)	E	146 440,66	539 330,39	685 771,05
	Restes à réaliser	F	303 960,46	0,00	303 960,46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	162 108,29	101 033,66	263 141,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	169 210,07	648 415,03	817 625,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	331 318,36	749 448,69	1 080 767,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-303 960,46	0,00	-303 960,46
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	27 357,90	749 448,69	776 806,59

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser d'un montant de **303 960,46 €** (op.2024-006 / Cheminement du Village)

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote : Pour : 13**

**Contre :**

**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

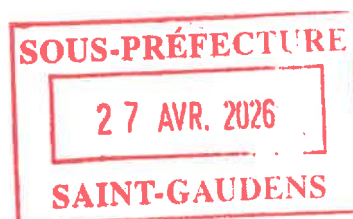
Le Président de séance,  
Christophe DUPIN

Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND

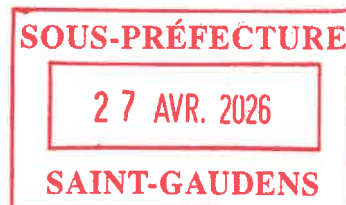



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



*Date de la convocation le 13 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silvine NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2025 prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

#### **1° SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b><i>Résultat de l'exercice 2025</i></b>	
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2024	169 210,07 €
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	162 108,29 €
Excédent à reprendre <b>au compte R001</b> ex 2026	<b>331 318,36 € (A)</b>
Restes à réaliser en dépenses	- 303 960,46 (B)
Restes à réaliser en recettes	
<b><i>Excédent de financement (A-B)</i></b>	<b>27 357,90 € (C)</b>

#### **2° SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2025	101 033,66 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2024	830 808,10 €
Part affectée à l'investissement ex 2025	- 182 393,07 €
<b><i>Excédent cumulé à affecter</i></b>	<b>749 448,69 € (D)</b>

**Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

N'ayant pas de déficit d'investissement à couvrir, nous avons la possibilité de faire une affectation en réserve R1068 en investissement afin de couvrir les investissements de 2026 et équilibrer ainsi les sections.

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser (besoin de financement) (R/1068)	303 960,46 € (B)
b) Solde d'exécution d'investissement reporté Supplément disponible	27 357,90 € (C)
c) Affectation en supplément en réserve d'Investissement	11 158,16 € (E)
d) Affectation en diminution des charges de Fonctionnement	738 290,53 € (D-E)

**Inscription au Budget 2026**

Total à inscrire au compte R 001 en recettes Inv.	331 318,36 €
Total à inscrire au compte R 1068 en recettes Inv.	11 158,16 €
Total à inscrire au compte R 002 en recettes Fonct.	738 290,53 €

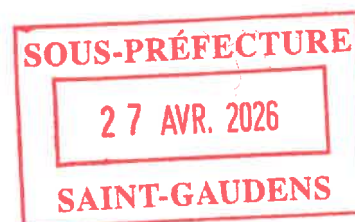
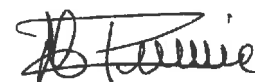
**Vote : Pour : 15                      Contre :                      Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



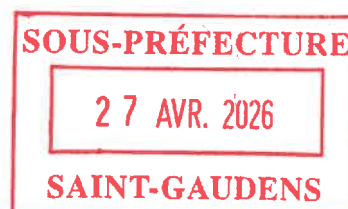
Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



*Date de la convocation le 13 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silvine NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : VOTE DES TAUX TFPB, TFPNB et THRS 2026**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

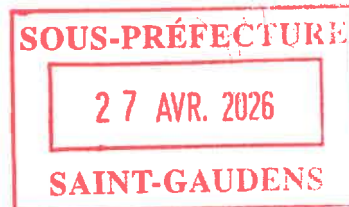
Elle précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de :

- **MAINTENIR** comme suit les taux en 2026

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	<b>31.20</b>	<b>31.20</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	<b>40.96</b>	<b>40.96</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	<b>5.32</b>	<b>5.32</b>

**Vote : Pour : 15**  
**Contre :**  
**Abstention :**



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE

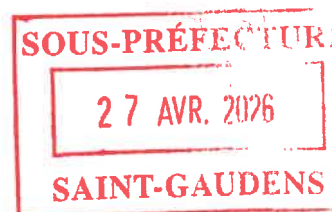


Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND

Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



*Date de la convocation le 13 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silviane NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : VOTE DU BUDGET 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que la commission Budget s'est réunie le 9 avril 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de budget 2026 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 311 110,42 €** pour la **section de Fonctionnement**.

La **section d'Investissement** s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **393 852,61 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Adopte** le Budget Primitif 2026

### **Section de fonctionnement**

Dépenses **1 311 110,42 €** - Recettes **1 311 110,42 €**

## Section d'investissement

Dépenses 393 852,61 € - Recettes 393 852,61 €

- **Vote** le budget 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et section investissement
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections

**Vote : Pour : 15**

**Contre :**

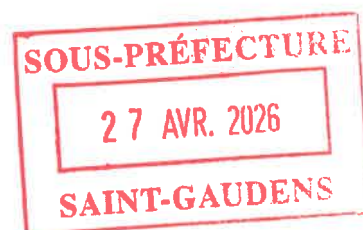
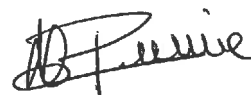
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



Date de la convocation le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Sylviane NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'urbanisation RD88A chemin du village (Tranche 2)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet **de travaux d'urbanisation de la RD 88A du PR 0+030 au PR 0+630.**

Les travaux ont débuté en septembre 2025 réalisés sous la double maîtrise d'ouvrage départementale (chaussée) et communale (dispositif d'assainissement, trottoirs et dispositif de bordurage)

La délibération n° 2024-30 et une convention avec le Conseil départemental ont été signés en septembre 2024, afin de demander une première subvention au Conseil départemental. Les travaux de la tranche 2 touchent à leur fin, il convient de demander au Conseil départemental une deuxième participation.

S'agissant d'une voie départementale il nous appartient de signer une nouvelle convention avec le Conseil Général de Haute Garonne pour la réalisation des travaux

et après avoir délibéré, le Conseil municipal de ESTANCARBON

- **APPROUVE** le projet de convention avec le Conseil Général de Haute Garonne
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général sous forme de subvention pour les travaux de la part communale
- **S'ENGAGE** à créer les ressources complémentaires nécessaires pour mener à bien l'ensemble de cette opération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces constitutives du dossier (programme de travaux, convention).

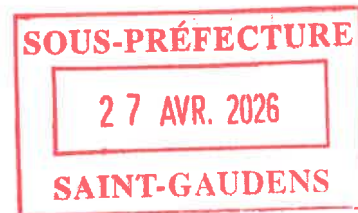
**Vote : Pour : 15**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



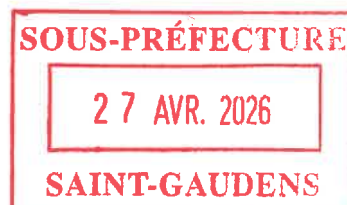
Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



Date de la convocation le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Sylviane NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures**

Madame le Maire expose :

- Que l'article L.212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;
- Que l'école commune d'Estancarbon reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, et que les élèves ainsi accueillis respectent les conditions d'inscription fixées par l'article précité à savoir :
  - La commune de résidence n'a pas d'école,
  - L'enfant renouvelle sa scolarité dans la commune d'accueil jusqu'au terme de la scolarité primaire,
  - Les deux parents travaillent sur la commune
  - Un frère ou une sœur de l'enfant sont déjà inscrits pour les mêmes raisons que ci-dessus,

Où l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, le coût moyen à 500 euros, la participation par élève aux charges de fonctionnement de l'école d'Estancarbon par année scolaire

- de demander la contribution des frais inhérents à la scolarité des enfants des communes extérieures,  
pour l'année scolaire 2025/2026

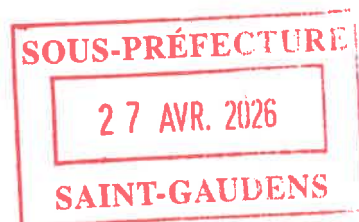
**Vote : Pour : 15**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



Date de la convocation le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silvine NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : Recrutement de personnel (Remplacement d'un agent public momentanément indisponible)**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les emplois permanents d'une collectivité locale et d'un établissement public sont occupés par principe par des fonctionnaires : ces emplois correspondent à l'activité normale et habituelle, à la mission de service public dont à la charge la collectivité territoriale ou l'établissement public.

L'article L 332-13 du CGFP prévoit la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent afin de pallier à certaines absences d'un fonctionnaire ou d'un contractuel de droit public recruté sur un emploi permanent.

De ce fait, durant les congés annuels des Adjointes techniques territoriaux titulaires à temps complet de Monsieur Herve CRUCHANDEAU et de Monsieur Benoit BONNEMAISON et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer des emplois saisonniers d'Adjointes techniques pour « remplacement d'un agent public momentanément indisponible suivant article L 332-13 » pour une durée hebdomadaire de service de 35 h.

A savoir du Lundi 29 juin au Vendredi 28 août 2026 inclus. Ceci dans le but de proposer un emploi durant l'été aux jeunes du village. Madame le Maire informe le Conseil que 2 personnes se sont proposées pour cet emploi et elle propose de les recruter durant cette période.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :



- De recruter du personnel non titulaire selon les besoins du service pour remplacer les adjointes techniques de la commune pour une durée hebdomadaire de 35 h.

- De rémunérer ce personnel selon les critères suivant :  
1<sup>er</sup> échelon, échelle C 1, indice Brut 367, Majoré 366, Adjoint Technique Territorial.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement de ces agents pour pourvoir cet emploi
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

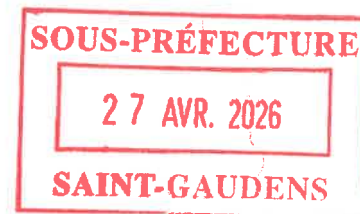
**Vote : Pour : 15**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



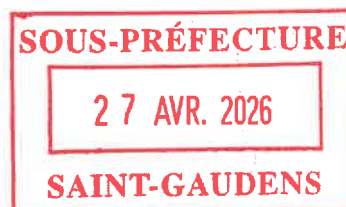
Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de conseillers :*  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Absent excusé  
représenté : 1  
Absents excusés non  
représentés :  
Votant : 15



*Date de la convocation le 13 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silvine NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

**Objet : Retraits du SIVOM Saint-gaudens Montréjeau Aspet Magnoac des communes de Cabanac-Cazaux et de Bazordan**

Madame le Maire expose que :

- la commune de Cabanac-Cazaux a sollicité son retrait de la compétence « Travaux de Voirie », et donc du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac ;
- la commune de Bazordan a sollicité son retrait de la compétence « Funéraire », et donc du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac ;

Lors de son assemblée du 9 mars 2026, le Comité Syndical du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac a approuvé les retraits des communes de Cabanac-Cazaux et de Bazordan du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces retraits.

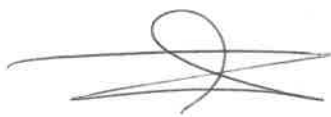
*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

**- APPROUVE** le retrait des communes de Cabanac-Cazaux et de Bazordan du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

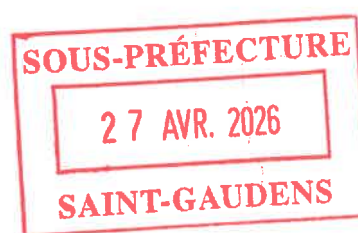
**Vote : Pour : 15**  
**Contre :**  
**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



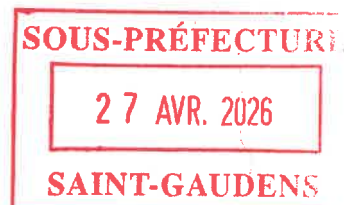
Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND



Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de conseillers :</i>
En exercice : 15
Présents : 14
Absent excusé représenté : 1
Absents excusés non représentés :
Votant : 15



Date de la convocation le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ESTANCARBON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique FABE, Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, René BALLART, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Nathan LOUGARRE, Julien MARGUERITAT, Silvine NICOLOSO, Véronique PLANTE-GERMAIN, Annie PUJOL-DURAND, Stéphane QUIDARRE, Monique RODELLAR, Pierre SOUBIRAN, René VINSONNEAU

Absent excusé et représenté : Céline PEREIRA procuration Monique FABE

*Madame Annie PUJOL-DURAND est désignée secrétaire de séance.*

### **Objet : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces pour 2026**

Madame le Maire présente le rapport suivant :

- Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés du 31 juillet 2025 ;
- Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants qui souhaitent pouvoir déroger à la fermeture dominicale ;
- Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;
- Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;
- Vu l'avis communautaire émis par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges en date du 11 décembre 2025-n°89 ;

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le maire ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Il est proposé la liste suivante, des ouvertures dominicales souhaitées :

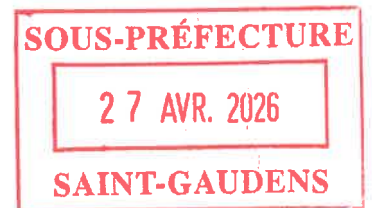
- premier dimanche des soldes d'hiver
- premier dimanche des soldes d'été
- 29 novembre
- 6 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre 2026

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE :**

- DE DONNER un avis favorable/défavorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2026 à savoir 7 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- premier dimanche des soldes d'hiver
- premier dimanche des soldes d'été
- 29 novembre
- 6 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre 2026



- DE PRÉCISER que la communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges sera saisie pour avis conforme (*lorsque plus de 5 dimanches ont été autorisés*),

- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du maire,

- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Vote : Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Monique FABE



Secrétaire de séance,  
Annie PUJOL-DURAND

Compte tenu :  
De l'envoi en préfecture le  
Et de la Publication, le  
A Estancarbon le 21/04/2026